

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

Grandes cultures n° 12 du 20 février 2013



A retenir cette semaine

- Mettre en place les cuvettes jaunes afin de capturer les premiers charançons dès que les températures vont remonter

- Les colzas poursuivent leur croissance (évolution de la biomasse) même si pour l'instant les colzas ont très peu évolué en termes de stades. La quasi-totalité des parcelles sont au stade C1 (reprise de végétation) avec apparition de jeunes feuilles.



Réseau 2012-2013

Afin d'apprécier les captures d'insectes, il est opportun de remettre en place les cuvettes et de procéder à des relevés réguliers.

De même il serait judicieux d'effectuer un contrôle dans les plantes pour évaluer la présence de larves et d'éventuels dégâts de charançons et d'altises (atteinte du bourgeon terminal) notamment sur les parcelles où une activité d'adultes avait été mise en évidence à l'automne. A ce jour une parcelle de l'Yonne à Gisy-les-Nobles recense 2% de plantes avec présence de larves de grosses altises. L'observation doit reposer sur 20 plantes réparties en 4 fois 5 plantes à se suivre, soit 4 placettes différentes sur la zone d'observation.



Prévisions météorologiques du mercredi 20 au mardi 26 février :

Temps sec et froid avec des minimales atteignant -5°C (pouvant descendre à -8°C localement) et des maximales à peine positives jusqu'à dimanche et remontant doucement ensuite jusqu'à 4-5°C -
Source Météociel

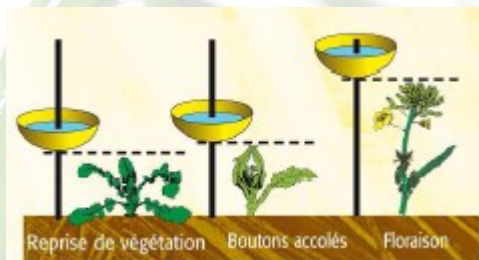
Stade des colzas

La quasi-totalité des parcelles est au stade reprise de végétation C1 avec pour certaines d'entre elles l'apparition de jeunes feuilles.

Mise en place des cuvettes

Même si nous avons encore quelques gelées matinales, lorsqu'un radoucissement se manifeste accompagné de périodes d'ensoleillement l'après-midi, ce sont des conditions favorables à la reprise d'activité des insectes. En effet à cette période, 3 jours consécutifs avec des températures supérieures à 9°C et l'absence de pluviosité sont suffisants pour caractériser les conditions de vol du charançon de la tige du colza. Les cuvettes doivent donc être réinstallées et visitées afin de détecter l'arrivée des ravageurs.

- Placer la cuvette à au moins 10 mètres au-delà de la bordure de la parcelle et si possible à proximité d'un ancien champ de colza de l'année précédente
- Remplir les cuvettes avec environ 1 litre d'eau additionnée de quelques gouttes de mouillant (type liquide vaisselle par exemple)
- Le fond de la cuvette suit le niveau supérieur de la végétation
- Réaliser 1 relevé au moins 1 fois par semaine.





Charançon de la tige du colza

Le charançon de la tige du colza est le premier insecte nuisible qui va être piégé. Attention à ne pas confondre ce dernier avec une autre espèce : le charançon de la tige du chou – considéré comme peu nuisible – souvent présent en nombre beaucoup plus important et qui accompagne voire précède le charançon de la tige du colza dans les pièges.

Le charançon de la tige du colza se distingue du charançon de la tige du chou par une taille plus grande et surtout par l'extrémité noire des pattes (rousses pour le charançon de la tige du chou).



Photo CETIOM

Charançon de la tige du chou
(*Ceutorrhynchus. quadridens*)
Extrémités des pattes rousses



Photo CETIOM

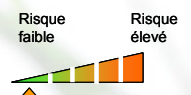
Charançon de la tige du colza
(*Ceutorrhynchus. Napi Gyll.*)
Extrémités des pattes noires

Vous pouvez consulter proplantExpert, un outil d'anticipation sur l'arrivée des insectes grâce aux données météorologiques prévisionnelles de 4 postes (Auxerre, Longvic, Macon et Nevers). La consultation des données proplantExpert ne doit pas se substituer à l'observation concrète des parcelles mais alerter sur l'arrivée potentielle du ravageur et inciter à la mise en place ou au suivi précis des cuvettes jaunes.

Ce service gratuit est disponible sur le site du CETIOM (www.cetiom.fr).

La consultation de cet outil le 20 février montre qu'actuellement et dans les jours qui viennent des conditions climatiques défavorables au vol de charançon de la tige du colza sur la région.

Ceci est vérifié par les observations terrains car à ce jour aucun charançon n'a été piégé.



- Rappel du seuil d'intervention : le délai d'intervention est de 8 à 10 jours après les premières captures significatives (temps nécessaire pour que les femelles acquièrent leur maturité sexuelle et entament l'activité de ponte) au stade sensible du colza (à partir de l'élongation de la tige à passage de C1 à C2).



Le stade C2 se caractérise par la présence d'un étranglement vert clair à la base des nouvelles pétioles. **Avant ce stade le charançon de la tige du colza n'est pas nuisible.**



- La nuisibilité est liée aux œufs qu'il dépose dans la tige du colza. Ces derniers provoquent en effet une réaction physiologique de la plante, se traduisant par des nécroses, des déformations, voire des éclatements de tiges. Les pertes de rendement consécutives à ces perturbations sont d'autant plus préjudiciables que le printemps est sec par la suite. **Le risque conjugué donc la présence de femelles aptes à pondre avec la présence de tige tendre.**
- Il est important de lutter contre le charançon avant qu'il ne pondre dans les tiges. Cependant l'intervention **ne doit pas être réalisée trop tôt**, afin de limiter les risques de ré-intervention, le vol de l'insecte étant parfois étalé. **Le risque est pour l'instant faible.**

A la différence avec le charançon de la tige du colza, le charançon de la tige du chou ne pond pas directement dans la tige, mais dans les pétioles des feuilles. Les larves rongent ensuite les pétioles, perforent la tige et s'attaquent à la moelle, sans conséquence sur la croissance de la tige.

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne et rédigé par ARVALIS-Institut du Végétal et le CETIOM, avec la collaboration du SRAL, des Chambres d'Agriculture 21, 58, 71 et 89 et du GIE BFC Agro, à partir des observations réalisées par : 110 BOURGOGNE - CA 21- CA 58 - CA 71 - CA 89 - CEREPY - COOP BOURGOGNE DU SUD – SOUFFLET AGRICULTURE - DIJON CEREALES – EPIS CENTRE – MINOTERIE GAY – JFB APPRO – ETS RUZE – SRAL - FREDON – KRY SOP – ALTERNATIVE - SAS BRESSON – AGRIDEV – TEOL - SEINEYONNE - CAPSERVAL - SENOGRAIN

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'Agriculture de Bourgogne dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions

« Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto »